ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 94083

Texte de la question

M. Pascal Terrasse souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences sur le secteur ovin de l'annonce faite par l'Office de l'élevage du gel d'une partie de ses crédits pour 2006. En effet, l'office a récemment fait part d'une réduction des financements disponibles dans les contrats de plan État-région à hauteur de 39 % pour l'année en cours. Or cet effort demandé à cette filière risque fortement de compromettre la valorisation du travail effectué, notamment au travers de la charte interprofessionnelle de relance ovine. De même, cette réduction ne devrait pas conduire à la définition de critères d'actions prioritaires mais à la suppression de certaines actions. En outre, le gel des crédits, qui intervient au moment où a lieu le travail de réflexion sur les futurs contrais de plan État-région 2007-2013, semble fragiliser les objectifs souhaités de ces nouvelles actions que sont l'adaptation aux exigences de compétitivité économique ainsi que le soutien à des systèmes de production viables, respectueux de l'environnement et valorisant les territoires les plus en difficulté. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier crucial pour la filière ovine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est très attentif aux préoccupations des responsables professionnels du secteur de l'élevage ovin. Le financement des actions prévues dans les contrats de plan leur semble compromis par la baisse des crédits d'intervention dont dispose l'Office de l'élevage. Le ministère de l'agriculture et de la pêche, comme les autres départements ministériels, doit participer à l'effort nécessaire de maîtrise des finances publiques dont notre pays a besoin. Ainsi, des réserves de précaution ont été constituées au cours de cette année. Il appartient au directeur de l'Office de l'élevage de répartir la charge de la constitution de ces réserves sur plusieurs actions afin d'en limiter l'impact, notamment en ce qui concerne les actions venant en soutien de la charte interprofessionnelle de relance de l'élevage ovin. Malgré le soin qui est apporté à cet exercice, le ministère de l'agriculture et de la pêche est conscient des difficultés qui peuvent résulter du fait des contraintes budgétaires, et veille à ce que leurs conséquences soient réduites au minimum pour les agriculteurs. La prochaine programmation des contrats de projets État-régions, étroitement liée à la programmation du développement rural, sera basée sur les diagnostics territoriaux établis par les préfets. Les actions des offices qui seront contractualisées entreront dans l'axe stratégique n° 1, défini par le Premier ministre et relatif à la compétitivité et à l'attractivité des territoires, qu'il s'agisse d'investissements matériels (hors plan bâtiment financé par ailleurs) ou d'investissements immatériels comme la recherche, l'expérimentation ou l'appui technique. Il sera nécessaire d'optimiser les crédits disponibles en déterminant les actions à mener les plus efficaces pour accompagner les mutations nécessaires à l'avenir de l'élevage.

Données clés

Auteur : M. Pascal Terrasse
Circonscription : Ardèche (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE94083

Numéro de la question : 94083
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4821
Réponse publiée le : 27 juin 2006, page 6798